

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES

RISQUES MAJEURS



Apprenez les bons réflexes !



Ville de Saint-andré de la Roche



EDITO

Mieux vaut prévenir que guérir !



Mes chers concitoyens,

Saint-André de la Roche s'engage en permanence dans la prévention des risques majeurs.

De fait, notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques : inondations, mouvements de terrain, feux de forêt, risques sismiques, transports de matières dangereuses et risques climatiques. La Municipalité souhaite mettre en place tous les moyens nécessaires à la coordination de l'information et des secours.

Suite à la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, le législateur a voulu que les habitants, locataires ou propriétaires, d'une commune quelle qu'elle soit, puissent connaître les risques encourus ainsi que les bons gestes à adopter en cas d'épisodes critiques.

La nécessité de se prémunir des risques majeurs s'est encore faite ressentir récemment avec de fortes précipitations qui n'ont pas épargné la commune de Saint-André de la Roche et qui ont engendré des dégâts importants.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**D.I.C.R.I.M**) réunit ce qu'il convient de connaître sur les risques les plus sensibles.

Agir rapidement et adopter une attitude appropriée peut permettre d'amoindrir les dommages, voire même sauver des vies.

Cette brochure est à lire et à conserver précieusement. Appréhendez les différents risques et suivez attentivement les conseils qui y sont indiqués.

Afin d'optimiser et de rendre efficiente l'action de prévention, une politique de communication est nécessaire : Devenez des relais de communication ! À l'aide de cette brochure, expliquez à votre entourage ce qu'il faut connaître et comment agir.

Ensemble, devenons acteurs de notre propre sécurité !

Honoré COLOMAS

Maire de Saint-André de la Roche

H. Colomas


SOMMAIRE

P.3 LES INONDATIONS



P.4 LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



P.5 LES RISQUES CLIMATIQUES



P.6 LES SÉISMES



P.7 LES FEUX DE FORÊTS



P.8 LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



P.9 CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

P.10 COORDONNÉES UTILES



LES INONDATIONS

La commune de Saint-André de la Roche est soumise à un risque d'inondation dû au débordement de la Banquière et du Vallon de Tornéo, son affluent et à un phénomène de remontée de la nappe phréatique.

La nuit du 2 au 3 décembre 2005 a marqué les Saint-Andréens par le débordement du lit de la Banquière. De fortes pluies entraînant des coulées de boues et inondations ont chamboulé le territoire communal les 16 et 17 janvier 2014.



LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UNE INONDATION

AVANT



S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, albums photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants
- ◆ Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- ◆ Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux...
- ◆ Amarrer les cuves
- ◆ Repérer les stationnements hors zone inondable

PENDANT



SE METTRE À L'ABRI

- ◆ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- ◆ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- ◆ Se réfugier en point haut préalablement repéré (étages)
- ◆ Signaler votre présence et attendre les secours

APRÈS



RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Aérer
- ◆ Désinfecter à l'eau de javel
- ◆ Chauffer dès que possible.
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Ils se caractérisent par les éboulements de masse et chutes de blocs sur le site de la carrière, de la Vallière, des gorges de la Banquière et de l'Est du château de Saint-André ; des glissements de terrain au vallon de Lombardie, au vallon de Falicon, sur le versant compris entre le hameau de la Tour et le quartier de l'Ariane à Nice et le vallon de la Tuve ; des reptations notamment au hameau de la Gleia et au niveau de la corniche des Oliviers au hameau de la Colle ; des ravinements sur les deux versants de la Banquière et au nord de la commune aux hameaux de la Colle et de la Gleia ; des affaissements.

La commune a été victime de mouvements de terrain à plusieurs reprises, notamment du 14 au 16 décembre 2008 à cause de très fortes pluies mais aussi du 16 au 18 janvier 2014.



LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT **S'ORGANISER ET ANTICIPER**

- ◆ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT **SE METTRE À L'ABRI**

- ◆ Fuir latéralement
- ◆ Ne pas revenir sur ses pas
- ◆ Gagner un point en hauteur
- ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ◆ Dans un bâtiment s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

APRÈS **RESPECTER LES CONSIGNES**

- ◆ Rejoindre le lieu de regroupement indiqué
- ◆ Après accord des autorités, évaluer les dégâts et dangers

LES RISQUES CLIMATIQUES

Cet aléa climatique concerne un évènement climatique, ou d'origine climatique, susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.

Les grands vents, les canicules, les chutes de neige sont autant de risques climatiques capables de s'abattre sur la commune. En effet, l'année 2003 nous a marqué par sa forte canicule. Egalement, des chutes de neige ont perturbé le territoire dans les années 1985, 1986 et 1991.



LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À DES RISQUES CLIMATIQUES

EN CAS DE CANICULE

- ◆ Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- ◆ Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant volets et fenêtres en journée pour conserver la fraîcheur
- ◆ Prendre et donner des nouvelles à son entourage.
- ◆ Boire environ 1.5L d'eau par jour (même sans soif)
- ◆ Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (de 12 h à 17 h)
- ◆ Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- ◆ Ne pas consommer d'alcool ou de boissons trop sucrées

EN CAS DE NEIGE

- ◆ Eviter de vous déplacer
- ◆ Protéger les installations contre le gel
- ◆ Maintenir une ventilation à votre domicile ou en voiture pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- ◆ A l'arrêt ne pas laisser allumer le moteur de la voiture

EN CAS DE GRANDS VENTS

- ◆ Eviter tout déplacement surtout dans les massifs forestiers
- ◆ Fermez vos volets et écoutez la radio
- ◆ Très souvent les lignes électriques sont coupées, prévoyez donc des moyens pour vous éclairer et faites une réserve d'eau
- ◆ Ne pas aller sur les toitures

LES SÉISMES



Un séisme (ou tremblement de terre) se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Le 7 avril 2014, une secousse sismique a été ressentie dans la région d'une magnitude de 5,1.

LES CONSIGNES À SUIVRE FACE À UN SÉISME

AVANT **S'ORGANISER ET ANTICIPER**

- ◆ Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- ◆ Fixer les appareils et les meubles lourds

PENDANT **SE METTRE À L'ABRI**

A l'intérieur :

- ◆ Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur :

- ◆ Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

En voiture :

- ◆ S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ◆ Se protéger la tête avec les bras
- ◆ Ne pas allumer de flamme

APRÈS **RESPECTER LES CONSIGNES**

Après la première secousse :

- ◆ Se méfier des répliques car il peut y avoir d'autres secousses
- ◆ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- ◆ Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz (en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités)
- ◆ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)



LES FEUX DE FORÊT

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).

Au cours des soixante dernières années, 8 incendies ont détruit 53 hectares du territoire communal.



LES CONSIGNES À SUIVRE

AVANT

S'ORGANISER ET ANTICIPER

- ◆ Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- ◆ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ◆ Réaliser le débroussaillage réglementaire
- ◆ Balayer la toiture
- ◆ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

PENDANT

SE METTRE À L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ◆ Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible
- ◆ Attaquer le feu, si possible

Dans la nature :

- ◆ S'éloigner dos au vent.
- ◆ Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- ◆ A pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- ◆ Ne pas sortir de votre voiture. Une maison bien protégée est le meilleur abri
- ◆ Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- ◆ Occulter les aérations avec des linges humides
- ◆ Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après



APRÈS

RESPECTER LES CONSIGNES

- ◆ Respecter les consignes.
- ◆ Inspecter l'habitation et éteindre les foyers résiduels

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



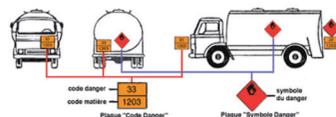
Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) survient lors d'accident de transport de substances par voie routière, ferroviaire, par voie d'eau ou par canalisation.

Le risque de transport de matières dangereuses sur la commune est généré par l'autoroute A8, la M19 et la M119 et la canalisation de transport de gaz.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT **SAVOIR IDENTIFIER UN CONVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s)



PENDANT **SE METTRE À L'ABRI**

Si on est témoin d'un accident :

- ◆ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) à la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

Dans le message d'alerte :

- ◆ Préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- ◆ Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.)
- ◆ La présence ou non de victimes
- ◆ La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)
- ◆ Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite de produit :

- ◆ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- ◆ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ◆ Ne pas fumer
- ◆ Quitter la zone de l'accident (s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique)
- ◆ En cas de picotement ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé

APRÈS **RESPECTER LES CONSIGNES**

- ◆ À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri

CONSIGNES DE SÉCURITÉ APPLICABLES À TOUS LES RISQUES



L'ALERTE

Selon les circonstances, la population sera avertie par :

- ◆ La cloche
- ◆ Un message diffusé par un véhicule sonorisé

AVANT

- ◆ S'informer sur les risques encourus et les mesures prévues par la commune (le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le Plan Familial de Mise en Sécurité sont consultables en mairie et sur internet).
- ◆ Repérer les moyens de coupure, d'eau, de gaz et d'électricité à son domicile.
- ◆ Prévoir à l'avance un kit de mise en sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :

Une radio et ses piles de recharge

Une lampe de poche et ses piles

de l'eau potable

Quelques vivres énergétiques et de longue conservation

Des médicaments

Des vêtements de recharge

Une couverture de survie

De l'argent...

PENDANT

EN CAS DE DANGER

Ce qu'il faut faire

- ◆ Suivre les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.
- ◆ S'informer en écoutant la radio (France Bleu Azur, fréquence 103.8)

Ce qu'il ne faut pas faire

- ◆ Aller chercher ses enfants à l'école.

L'école est munie d'un plan particulier de mise en sûreté, organisation interne à l'établissement, pour mettre à l'abri du danger les enfants et le personnel en attendant l'arrivée des services de secours.

- ◆ Téléphoner afin de laisser les lignes pour les secours.

COORDONNÉES UTILES



Mairie de Saint-André de la Roche : 04 93 27 71 00

Police Municipale : 04 93 27 68 30

Préfecture des Alpes-Maritimes : 04 93 72 20 00

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Site de la mairie de Saint-André de la Roche :
www.saintandredelaroche.fr

Site portail thématique du ministère de l'Écologie, du
Développement durable, des Transports et du Logement
www.risquesmajeurs.fr

Site de la Préfecture des Alpes-Maritimes
www.alpes-maritimes.gouv.fr

Site d'information sur les risques majeurs en
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.cypres.org

Pour télécharger la version complète du **DICRIM**,
rendez-vous sur le site :
www.saintandredelaroche.fr



informez-VOUS

LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui disposent d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



FEU DE FORÊT

Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrer avec des linges mouillés.



INONDATION

Montez à pied dans les étages.



SEÏSME

Abritez-vous sous un meuble solide.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Éloignez-vous de la zone dangereuse.



INSTALLATION CLASSÉE

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



ÉCOUTEZ LES CONSIGNES GÉNÉRALES

 **N° Vert 0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE